

Arrêté temporaire modificatif n° 49 du 09/04/2018
autorisant l'occupation du domaine public
rue Simone de Beauvoir

LE MAIRE DE LA VILLE DE LINGOLSHEIM

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
VU le code de la route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, et R411.25 à R411.28,
VU la demande de la société FONDASOL pour réaliser des sondages géotechniques pour un projet dans le Parc des Tanneries

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera exceptionnellement autorisé sur la placette de retournement, rue Simone De Beauvoir du 16 au 20 avril 2018 de 7h45 à 16h30.

Article 2 : La présente autorisation est précaire et révoquée. Elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait en cas d'urgence, pour préserver l'intérêt du domaine public.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville.

Article 4 :

Monsieur le Maire de la Ville de Lingolsheim,
Monsieur le Commissaire de Police de Lingolsheim,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Yves Bur



Diffusions

- * Police de Lingolsheim
- * Société FONDASOL